Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20261028-DEL_2026_107-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE A 20H00
(Extrait du registre des délibérations)

L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le 21 octobre 2026, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Florian Le COSSEC, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Éric LE VIOL, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Éric TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Frédéric CHAUVEL à Nadine ARHAN
Lucile LACHAUSSÉE-ROY à Gérard BRAUD
Laure LEFEUVRE à Aurélie LE GOFF
Benjamin TANNEAU à Eric TANNEAU
Maryannick PICARD à Elisabeth DEVULDER

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 19
Nbre de procurations : 5
Nbre de votants : 24
Nbre d'absents : 3

Absents :
Charlène DOUILLARD
Pascal DOURLEN
Hervé LE TROADEC

Le procès verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LE GOFF Aurélie comme secrétaire de séance.

2026-107 MARCHE 2025-298 – TRAVAUX POUR LA RENOVATION DES CLASSES DE SAINTE MARINE – AVENANTS

Gaëtan VALLERIE, adjoint aux finances, présente le dossier.

Rappel de l'historique de ce projet :

- délibération n°2023-11 en date du 7 mars 2023, approuvant le projet de rénovation des classes de Sainte-Marine et du remplacement du système de chauffage actuel ;
- décision du Maire n°2024-11 en date du 24 décembre 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise AKAJOULE ;
- décision du Maire n°2025-06 en date du 24 juillet 2025 attribuant le marché de travaux pour les lots 2, 3 et 5, et constatant l'absence d'offre pour les lots n°1 et 4 ;
- délibération n°2025-63 en date du 15/10/2025 attribuant les lots n°1 et 4 ;
- délibération n°2026-74 en date du 23/06/2026 attribuant le lot n° 2 suite à une relance;
- Délibération 2026-53 approuvant l'avenant n°1 du Lot n 1 – CVC – Plomberie pour un montant de 5 751,13€ ;
- Délibération 2026-75 approuvant l'avenant n°2 du Lot n 1 – CVC – Plomberie pour un montant de 1 324,75€ ;
- Délibération 2026-95 approuvant les avenants suivants :
  - Lot 1 – PROTHERMIC – Avenant n° 3 (+5 540,44€)
  - Lot 2 – ISODET – Avenant n° 1 (-630,80€)
  - Lot 3 – MBM – Avenant n° 1 (+1 657,48€)
  - Lot 5 – SOCIETE BATIMENT DE CORNOUAILLE – Avenant n° 1 (+1 232,41€)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R.2194-1 relatif aux modifications des marchés publics ;
Vu les pièces constitutives du marché n°2025-298 ;

Considérant que dans le cadre de la rénovation énergétique des classes de l'école Sainte-Marine, des avenants sont nécessaires pour les lots 1, 2, 3 et 5.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20261028-DEL_2026_107-DE

Lot 1 – CVC - Plomberie - Objet de l'avenant n°4 :
8 radiateurs étaient initialement prévus au marché, 3 ont été rajoutés dans l'avenant n°3 et il est nécessaire d'en rajouter un autre.

Lot	ENTREPRISE	MONTANT HT INITIAL	MONTANT DES AVENANTS		NOUVEAU MONTANT HT
			MONTANT HT PRECEDENTS AVENANTS	MONTANT DE L'AVENANT N°4 HT	
1	PROTHERMIC	141 580,41€	+ 12 616,32€	+ 1 846,82€	156 043,55 €

Lot 2 – Cloisons sèches, faux plafonds et isolation - Objet de l'avenant n°2 :
- Doublage supplémentaire dans le couloir pour une gaine VMC

Lot	ENTREPRISE	MONTANT HT INITIAL	MONTANT DES AVENANTS		NOUVEAU MONTANT HT
			MONTANT HT PRECEDENTS AVENANTS	MONTANT DE L'AVENANT N°2 HT	
2	ISODET	83 051,21 €	- 630,80€	750,00 €	83 170,41 €

Lot 5 – Peinture et revêtement de sol - Objet de l'avenant n°2 :
- Supplément peinture sur le doublage supplémentaire du couloir.

Lot	ENTREPRISE	MONTANT HT INITIAL	MONTANT DES AVENANTS		NOUVEAU MONTANT HT
			MONTANT HT PRECEDENTS AVENANTS	MONTANT DE L'AVENANT N°2 HT	
5	SEBACO	22 748,49€	1 232,41€	456,58 €	24 437,48 €

Ci-dessous un récapitulatif des avenants du marché global :

MARCHE	MONTANT HT INITIAL	MONTANT DES AVENANTS		NOUVEAU MONTANT HT	%
		MONTANT HT PRECEDENTS AVENANTS	MONTANT DES AVENANTS PROPOSES		Par rapport au marché
Rénovation des classes de Sainte-Marine	286 240,51 €	14 875,41 €	3 053,40 €	304 169,32 €	6,26%

Pour copie conforme
Le 28 octobre 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

MAIRIE DE COMBRIT SAINTE-MARINE (29120)

Voies et délais de recours : en application des articles R.421-1 à R.421-7 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (par voie postale, Hôtel de Bizien- 3, Contour de La Motte- 35000 RENNES, ou par voie dématérialisée via l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr), qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du Maire : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du Code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet "lorsque la demande présente le caractère de réclamation ou d'un recours administratif.